



CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES



Sommaire



- Groupe HSTV, nos engagements



**- La charte des achats responsable, notre
ambition**



- Les engagements réciproques



- La signature





Groupe HSTV, nos engagements

L'accueil : chaque personne accueillie est prise en charge comme un être unique dans ses besoins psychologiques, spirituels, avec son histoire personnelle.

L'attention aux plus pauvres : le plus démunis, le plus fragile doit attirer notre attention bienveillante et une disponibilité active.

Le respect de la vie : « tout homme est une histoire sacrée ». L'Église nous enseigne les dimensions humaines et les attentes spirituelles de l'homme. Le caractère sacré de la vie humaine nous engage au respect de la vie, de la mort. Ainsi, nous voulons promouvoir et respecter la vie jusqu'au bout en refusant l'acharnement thérapeutique et l'euthanasie.

Le service: servir dans cet esprit demande aux membres du personnel et aux sœurs un travail d'équipe dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun.

La collaboration : afin de mieux servir les personnes accueillies, il est nécessaire de cultiver la collaboration dans les équipes pluridisciplinaires et dans les différents services.



Des soins de qualité : il appartient tout particulièrement au corps médical et paramédical d'assurer des soins de qualité dans le respect de la déontologie. A travers leurs activités professionnelles, ils s'engagent à accueillir, soigner et accompagner les patients ou les résidents en respectant l'altérité et la volonté de la personne, en œuvrant pour une vie pleine et entière malgré la maladie et le handicap, en préservant les liens affectifs, sociaux, culturels et spirituels, et en maintenant l'espoir et le désir.

Les missions et les valeurs du Groupe s'inscrivent dans le souci d'accueil et de prise en charge de tous dans un cadre de service public.

Tous les établissements du Groupe bénéficient du statut ESPIC (Etablissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif).





La charte des achats responsable, notre ambition

La charte des achats responsable du groupe HSTV exprime les attentes du groupe vis à vis de ses fournisseurs et prestataires.

Elle marque la volonté d'inscrire dans la durée le critère de sélection RSE au même titre que les critères de coût, de qualité et de services.

A travers cette charte, le groupe HSTV a pour ambition de partager son engagement avec ses fournisseurs et prestataires de services, acteurs majeurs dans sa réussite, et de les impliquer vis à vis du développement durable.

Elle fait partie des dispositions contractuelles conclues avec le groupe HSTV.

D'autre part, l'ensemble des engagements pris dans cette Charte, ainsi que leur mise en œuvre, s'inscrivent dans le cadre de la législation en vigueur et du respect de l'ordonnance du 23 juillet 2015, socle des relations commerciales pour les marchés publics et cadre pour HSTV, en qualité de groupe privé à but non lucratif.

La charte des achats responsables constitue un engagement réciproque, entre l'ensemble des sites du groupe HSTV et les fournisseurs, partenaires du groupe.



Les engagements réciproques

1 - Promouvoir et respecter les Droits de l'Homme :

Les partenaires du groupe HSTV doivent promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence. Ils doivent veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

2 - Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective :

La liberté d'association au sens de l'OIT signifie que les travailleurs et les employeurs peuvent constituer des organisations de leur choix, adhérer à de telles organisations et les gérer sans ingérence de l'Etat ou de qui que ce soit.

3 - Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

4 - Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.



5 – Contrôler tout risque de discrimination :

Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession. La discrimination dans l'emploi consiste au fait de traiter les gens différemment en raison de caractéristiques qui ne sont pas liées à leur mérite ou aux compétences inhérentes à l'emploi.

6 – Appliquer une politique de rémunération juste :

Rémunérer au moins au salaire minimum légal de référence, national ou local, et faire bénéficier des avantages légaux. Aucune déduction sur la rémunération pour motif disciplinaire ou pour toute autre raison non prévue par la réglementation en vigueur ne pourra être tolérée.

7 - Réduire les risques de dépendance réciproques :

Assurer une mise en concurrence ouverte, libre et loyale dans les processus d'appel d'offre, de sélection, de négociation des clauses contractuelles : clarté des consultations, des procédures de référencement, égalité de traitement entre les candidats, transparence et traçabilité des procédures.

8 - Prévenir la corruption :

Prévenir les délits d'initiés et la diffusion d'informations sensibles

Prévenir les pratiques de corruption active et/ou passive au sein des processus achats dessous de table, extorsion, fraudes, règles relatives aux cadeaux et invitations, etc.

Définir et prévenir les conflits d'intérêts



S'assurer du respect par les fournisseurs et sous-traitants des standards en matière de prévention de la corruption

9 - Prendre en compte l'ensemble des composantes du coût :

- > Coûts logistiques associés supportés directement par l'acheteur**
- > Durée de mise au point technique avec les allers et retours**
- > Temps de formation et d'acquisition de compétences**
- > Coûts en après-vente à services rendus équivalents**
- > Coûts d'audits qualité et RSE**

10 - Anticiper les impacts environnementaux de sa politique d'achat, de ses sources d'approvisionnement et de son cahier des charges produits/services

11 - S'assurer du respect par les fournisseurs et sous-traitants de la conformité aux obligations environnementales :

- > Du produit acheté : recyclage en fin de vie**
- > Des conditions de production et de distribution : pollution et consommation d'énergie (bilan carbone), traitement des déchets, systèmes de contrôle, audits**
- > De contrôle des rejets : Les rejets dans l'air, l'eau, ou le sol de matières ou substances pouvant constituer un danger pour l'environnement sont identifiés, surveillés, contrôlés et traités dans le respect des réglementations avant d'être rejetés.**



Le fournisseur s'engage à veiller à ce que ses activités ne nuisent pas à l'environnement. Il doit se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur dans tous les pays où il exerce son activité





La signature

Le fournisseur, par la présente s'engage au respect de ces principes et veille à les faire respecter dans son cercle d'influence.

Tout manquement pourra être considéré comme une atteinte aux valeurs du groupe HSTV et pourra entraîner la résiliation du/des contrats en cours signés entre les deux parties.

Fait à :

Le :

Par :

Agissant en qualité de :

Pour la société :

Signature et cachet de l'entreprise